



Charte régionale des partenaires du Pôle Conversion Bio

Rennes, le 14 septembre 2016

Préambule

Près de 90% des Français consomment des produits bio, dont 6 sur 10 au moins une fois par mois. La filière biologique est en constante progression : on constate une croissance annuelle du marché des produits issus de l'agriculture biologique de 10%.

L'agriculture biologique, source d'emplois supplémentaires sur les territoires et de valeur ajoutée sur les fermes, est en croissance en Bretagne (près de 20% des installations agricoles se font en bio), mais avec en 2015, 5,8% des fermes bretonnes et 4,5% de la SAU, les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Plan Ambition Bio sont encore éloignés.

Le réseau de partenaires partage le besoin d'optimiser l'accompagnement des producteurs souhaitant convertir leur système au mode de production biologique. Les partenaires souhaitent, par cette charte d'engagement, porter des messages communs vis-à-vis des acteurs de l'agriculture et communiquer ensemble.

Objectifs et valeurs partagées

Objectif

Rappel : La mise en place du Pôle Conversion se fait dans le cadre de l'axe 1 « Développement de la production » du Plan Ambition Bio. Le Pôle Conversion est une action spécifique.

Le Pôle Conversion Bio a pour ambition, d'une part d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et les acteurs de cet accompagnement, et d'autre part de renforcer la dynamique de partenariat entre les différents acteurs agricoles bretons afin d'assurer un partage d'information et d'expertise sur les dynamiques de conversion au regard des réalités et perspectives des filières et des marchés pour permettre un développement cohérent et équilibré des filières.

Le principal objectif de cette charte de partenariat est de poser les bases d'un travail collectif visant :

- une meilleure lisibilité des dispositifs de soutien des conversions,
- la diffusion d'une information complète sur les acteurs de l'accompagnement des conversions,
- une mise en commun et un partage des analyses et des retours d'expérience, au sein du comité des partenaires en faisant notamment le lien avec l'axe 2 « filières et développement de la consommation » du plan Ambition Bio 2017.
- une coordination des outils de communication du Pôle Conversion assurée par le comité de pilotage.

Ambitions, valeurs partagées

Les acteurs du secteur privé et coopératif, organismes de développement de l'agriculture, l'Etat et la Région, signataires, s'engagent à porter un message commun autour des 4 axes suivants :

- **Développer l'agriculture biologique en Bretagne, une volonté partagée**

- Parce que l'agriculture biologique peut apporter une réponse à de grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre région.
- **Anticiper pour des conversions réussies**
 - Pour que les conversions se fassent dans les meilleures conditions, qu'elles soient réfléchies et cohérentes
 - Pour que les nouveaux débouchés soient réfléchis et devancés autant que faire se peut et qu'ainsi les conversions tiennent compte du développement des filières, et de la complémentarité entre filières longues et filières courtes.
- **Inciter les agriculteurs envisageant une conversion à se faire accompagner, comme gage de réussite**
 - Pour que les agriculteurs qui envisagent un passage en agriculture biologique disposent de toutes les informations et conseils nécessaires, dans le respect des champs de compétences de chaque structure, pour pouvoir faire avancer leur projet
 - Pour un accompagnement professionnel des agriculteurs qui les encourage à s'interroger objectivement sur ce projet
- **Permettre la pluralité des projets de conversion**
 - Pour que toute exploitation puisse envisager une conversion à l'agriculture biologique, sous réserve d'identifier les étapes nécessaires à l'adaptation de son système de production, leurs implications et le temps exigé

Cette charte sera portée par le **Comité des partenaires du Pôle Conversion**, lieu d'écoute, d'échange, de valorisation des expériences et des compétences entre tous les interlocuteurs signataires.

Pilotage

Le Pôle Conversion sera co-piloté par le président de la FRAB et le président de la commission bio de la CRAB. La mise en œuvre opérationnelle sera assurée par les agents des deux structures, conformément à la demande des financeurs de l'action spécifique « Pôle Conversion » du Plan Ambition Bio régional.

Engagements des signataires

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Porter les 4 messages communs en réponse aux objectifs partagés dans le cadre de ses missions respectives,
- Faire connaître et être prescripteur du réseau des signataires de la présente charte,
- Etre acteur du « Réseau des partenaires du Pôle Conversion » :
 - En désignant un interlocuteur professionnel et un interlocuteur technique pour l'application et le suivi de la présente charte. Ils seront les contacts privilégiés de la coordination du Pôle Conversion par le Comité de Pilotage.
 - En assistant aux Comités des Partenaires annuels de la charte (suivi, propositions)

- En participant aux partages réguliers sur les analyses des dynamiques de conversion vers l'agriculture biologique et de l'état des marchés bio au sein du Comité des Partenaires du Pôle Conversion.
- Mettre en œuvre le plan de communication lié à l'utilisation du portail internet du Pôle Conversion.
- Se faire le relais du portail internet du Pôle Conversion, en tant que source centrale d'information et de contacts lors d'un projet de conversion.

Le comité de pilotage s'engage à :

- Animer, suivre et coordonner le réseau des partenaires du Pôle Conversion,
- Réunir le Comité des Partenaires 1 à 2 fois par an, en fonction des besoins
- Construire, promouvoir et alimenter le portail internet du Pôle Conversion,
- Formaliser des plans de communication du Pôle Conversion.

Suivi de la charte

Il sera mis en place dans le cadre de cette Charte :

- Un comité de pilotage qui sera chargé
 - De réunir 1 à 2 fois par an, le comité des partenaires pour y :
 - présenter la dynamique de conversion,
 - présenter l'état des filières et des marchés en sollicitant IBB et des représentants des opérateurs économiques de la filière,
 - partager de l'information sur la conversion en agriculture biologique, sur l'état des filières et des marchés
 - faire le bilan des actions menées et recueillir les retours et besoins des partenaires.
 - De favoriser le partage des analyses, retours d'expériences, études autour des conversions, en lien avec les objectifs partagés,
 - De définir le plan de communication annuel du Pôle Conversion,
 - De suivre ce plan de communication et l'application de la présente charte,
 - De statuer sur l'intégration de nouvelles actions,
 - De statuer sur l'adhésion / la radiation de nouveaux partenaires.

- un Comité des partenaires du Pôle Conversion qui sera chargé :
 - De partager ses analyses, ses retours d'expériences, des études éventuellement effectuées autour des conversions
 - De valider le plan de communication annuel du Pôle Conversion puis de le mettre en œuvre
 - De suivre le plan de communication du Pôle Conversion et d'en effectuer un bilan annuel

Durée, renouvellement de la charte, mode de décision, adhésion de nouveaux partenaires

La Charte est signée pour une durée minimale d'un an et est renouvelée par tacite reconduction.

De nouveaux signataires pourront adhérer à la présente Charte, à leur demande, et après validation de cette demande par le comité de pilotage.

De même, en cas de non-respect des engagements de la charte par un des membres, sa radiation pourra être réalisée par le comité de pilotage.

Mode de décision : après recherche de consensus et d'unanimité des décisions, en cas de désaccord, il sera procédé à un vote à la majorité renforcée de 2/3 (1 voix = 1 signataire)

APFLBB – Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne	Qualité du signataire : Signature :
Aval Douar Beo	Qualité du signataire : Signature :
Banque Populaire de l'Ouest	Qualité du signataire : Signature :
BCEL Ouest	Qualité du signataire : Signature :
Biolait	Qualité du signataire : Signature :
Bretagne Viande Bio	Qualité du signataire : Signature :
Réseau des CERFRANCE Bretagne / Brocéliande	Qualité du signataire : Signature :
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Qualité du signataire : Signature :
CIL OUEST	Qualité du signataire : Signature :
Cogedis	Qualité du signataire : Signature :

Conseil Régional de Bretagne	Qualité du signataire : Signature :
Coop de France Ouest	Qualité du signataire : Signature :
CMB	Qualité du signataire : Signature :
Crédit Agricole Bretagne	Qualité du signataire : Signature :
DRAAF Bretagne	Qualité du signataire : Signature :
Eilyps	Qualité du signataire : Signature :
Formabio	Qualité du signataire : Signature :
Réseau GAB-FRAB Bretagne	Qualité du signataire : Signature :
FRCUMA Ouest	Qualité du signataire : Signature :
Greniers Bio d'Armorique	Qualité du signataire : Signature :
Initiative Bio Bretagne	Qualité du signataire :

	Signature :
Négoce Ouest	Qualité du signataire : Signature :
SRFD	Qualité du signataire : Signature :